



OBJET : CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE

**Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur le Président,**

Je vous informe que le contrat d'Assurance Groupe « Risques statutaires » ayant pris effet au 1^{er} janvier 2024, souscrit en décembre 2023 par le Centre de Gestion avec Yvelin/SA ACTE-VIE et EUCARE Insurance, arrivera à échéance le **31 décembre 2024, après une année d'exécution du contrat, conséquence de la résiliation du contrat décidée par les assureurs.**

L'intérêt exprimé par les collectivités, pour une négociation de ce type de contrat d'assurance à l'échelle du département, m'incite à engager le Centre de Gestion dans une nouvelle consultation.

Aussi, si votre collectivité, ou établissement, demande son rattachement à l'appel d'offre à venir ; ce, même dans l'hypothèse où votre collectivité, ou établissement, adhérerait déjà au contrat en cours, je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir,

- Le document de masse salariale, complété, comportant la demande de participer à la consultation dûment signé
- et, le cas échéant *dans l'hypothèse* où votre collectivité ou établissement *n'était pas préalablement adhérent* au contrat groupe, un état de sinistralités, comportant les informations pour les 3 dernières années et l'année en cours,

avant le lundi 16 septembre 2023 midi, délai impératif et au-delà duquel aucune adhésion ne pourra plus être garantie,

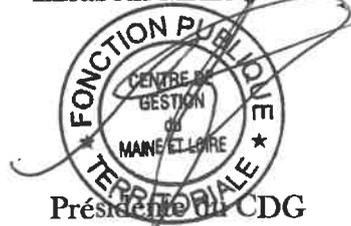
Vous trouverez à cet effet, ci-annexée, l'étendue de la garantie souhaitée.

Sont disponibles en téléchargement sur le site du Centre de Gestion, le document de masse salariale (que vous voudrez bien me retourner complétée et signée dans l'hypothèse d'un rattachement de votre part à la consultation), une fiche statistique pour la sinistralité des collectivités non adhérentes aux précédents contrats groupe en l'absence d'un état de votre assureur, ainsi que, le cas échéant, en tant que de besoin, un projet de délibération.

Dans cette attente,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Elisabeth MARQUET



CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE

OBJET DE LA CONSULTATION

Le contrat sera souscrit en capitalisation

Le contrat est d'une durée de 3 ans avec résiliation annuelle possible sous réserve du respect du délai de préavis

Il couvrira l'ensemble des risques statutaires à l'exception de la maladie ordinaire :

- Congés de longue maladie, longue durée, grave maladie
- temps partiel thérapeutique (CNRACL)
- accident du travail
- maladies professionnelles
- toutes incapacités temporaires de travail et frais inhérents
- maternité, paternité, adoption
- décès.

Franchise : aucune

En option : proposition d'une tarification avec introduction d'une franchise de 30 jours fermes pour les accidents de travail et maladies professionnelles

Couverture des charges patronales (facultative au choix de la collectivité).
